

Bruxelles, le 28 avril 2020
(OR. en)

7579/20

Dossier interinstitutionnel:
2020/0048(NLE)

FISC 98
ECOFIN 260

NOTE POINT "I"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	Décision d'exécution du Conseil autorisant la République italienne à appliquer une mesure particulière dérogatoire à l'article 285 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée - Décision de recourir à la procédure écrite pour l'adoption

1. Le 31 mars 2020, le Conseil a reçu la proposition de décision d'exécution du Conseil visée en objet, établie par la Commission.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de cette dérogation par le groupe "Questions fiscales".
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité:
 - à confirmer son accord sur le texte de la décision d'exécution du Conseil autorisant la République italienne à appliquer une mesure particulière dérogatoire à l'article 285 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 7439/20 FISC 95 ECOFIN 241; et
 - à décider, conformément à l'article 12, paragraphe 1, premier alinéa, du règlement intérieur du Conseil et à l'article 1^{er} de la décision 2020/430 du Conseil, que le Conseil recoure à la procédure écrite pour l'adoption dudit acte.